

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 24 AOUT 2006

Le gouvernement, réuni le 24 août 2006, a adopté des projets de délibération et a pris des arrêtés.

Renforcer notre biosécurité aux frontières

Le gouvernement a adopté un projet de délibération portant sur la biosécurité aux frontières. La Nouvelle-Calédonie est protégée par son relatif isolement géographique et jouit d'une biodiversité terrestre et d'un lagon exceptionnel ainsi que d'un statut sanitaire privilégié (absence de nombreuses maladies et organismes nuisibles).

L'accroissement des échanges, facilité par le développement des moyens de transport, augmente le risque d'introduction de maladies, d'organismes nuisibles et d'espèces envahissantes exotiques. Cette menace pèse directement sur le développement des productions agricoles et sur la préservation de la biodiversité.

Il convient d'adapter la réglementation pour doter la Nouvelle-Calédonie des outils nécessaires à la préservation de son agriculture, de la santé de ses populations et de son patrimoine naturel.

Ce projet de texte s'inspire pour partie des règles éprouvées en Nouvelle-Zélande et en Australie, pays qui connaissent le même contexte insulaire privilégié que le nôtre.

Le projet de délibération fixe donc des obligations relatives :

- à tous les points d'entrée internationaux, qu'ils soient maritimes ou aériens ;
- aux navires et aéronefs arrivant en Nouvelle-Calédonie ;
- aux zones où sont traités les cargaisons, les passagers, leurs bagages et les déchets organiques qui représentent un risque sanitaire ;
- aux cargaisons, aux passagers, à leurs bagages et aux déchets organiques eux-mêmes.

A noter que ce projet a fait l'objet d'une consultation auprès des professionnels concernés (gestionnaires de ports, d'aéroports, transitaires...). L'ensemble des remarques émises a été intégré au texte qui sera transmis au Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Vente d'un immeuble à la SIC

La Nouvelle-Calédonie est propriétaire, à Montravel, d'un immeuble d'habitation de 18 appartements construit dans les années 70 et dénommé « Les Bégonias ». Il était destiné à accueillir des agents de la fonction publique pour une durée temporaire maximale de six ans en contrepartie d'une redevance de 7,5% du salaire. Compte tenu de son âge, l'immeuble doit faire l'objet de grosses réparations, sa vétusté ayant entraîné le gel des attributions de six appartements sous peine d'engager la responsabilité de la collectivité.

La Nouvelle-Calédonie envisage de céder cet immeuble à la S.I.C. pour 10 millions CFP qui le réintroduira dans son parc de logements après réhabilitation. Cette réhabilitation s'inscrit dans la poursuite du programme de rénovation du quartier de Montravel engagé depuis plusieurs années déjà par la S.I.C..

Réorganisation de la curatelle

Depuis 1888, sur la base d'un décret de janvier 1855 organisant la curatelle dans les colonies, la gestion de la curatelle et de la régie des biens en déshérence est confiée à un fonctionnaire des services fiscaux.

La gestion d'une curatelle est obligatoire pour les successions ouvertes sans ayans droit et pour tous les biens « sans maître ».

L'exercice de ces fonctions a été organisé jusqu'à présent en s'ajoutant à celles d'un cadre des services fiscaux. Or, la pratique révèle que ce cumul de fonctions n'est plus compatible avec la croissance du nombre de dossiers en successions vacantes (plus de 70 à ce jour) et de leur plus grande complexité.

Par arrêté, le gouvernement a donc modifié en conséquence le texte fixant les attributions et l'organisation de la direction des services fiscaux.

Enquêtes pour les casinos

Compte tenu de sa volonté de développer la pratique de nouveaux jeux (Seven stud (Las Vegas) poker, Omaha poker, poker fermé (doublette), Caribbean poker et Rami poker, etc) la société en nom collectif « Les Casinos de Nouméa » a sollicité la modification de l'autorisation d'exploitation de ses deux établissements « Casino Royal » et « Grand Casino de Nouméa ».

Le gouvernement a donc pris deux arrêtés portant ouverture d'une enquête administrative avant de modifier l'autorisation d'exploitation de ces établissements.

Vétérinaires : mandats sanitaires renouvelés

Par arrêté, le gouvernement a renouvelé le mandat sanitaire attribué à cinq vétérinaires, les Docteurs Aaron Magnin, Catherine Castric, Stéphane Richard, Stéphane Erout et Christophe Cantat. Par ailleurs, le gouvernement a également accordé le mandat sanitaire au Dr Nathalie Daval, vétérinaire.

Réorganisation des ressources humaines

Afin d'améliorer la réactivité des services et répondre plus rapidement aux attentes des usagers de la direction des ressources humaines et de la fonction publique territoriale (DRHFPT) il a été décidé de regrouper les missions jusqu'à présent éclatées entre deux services et de répartir les attributions sur quatre services, au lieu de cinq actuellement.

Divers

- La SARL Data #3NC qui s'est vu attribuer le marché de prestations de services informatiques de la société Inco sur le site de Goro, est venue compléter la liste des entreprises intervenant sur le chantier de Goro Nickel et autorisées à faire effectuer à leurs salariés détachés des horaires de travail pouvant atteindre une durée maximale absolue de 60 heures par semaine.
- Le gouvernement a refusé l'assimilation du diplôme intitulé « Bachelor of Horticultural Science » délivré par une université australienne à ceux exigés pour les recrutements sur titre des ingénieurs du cadre territorial de l'économie rurale.
- Pour le compte de la société « Nuskin New Caledonia », Mme Sonia Dunon et M. Karl Grand sont autorisés par arrêté à pratiquer le démarchage et la vente à domicile.
- Par arrêté, le gouvernement a autorisé la passation d'une convention d'occupation domaniale en vue de l'aménagement, par M. Robert Hellouin, d'un pont à poutres sur la rivière Focola, dans la commune de Farino.
- Le gouvernement a autorisé l'organisation des lotos suivants :
 - L'association « les Pèlerins de Boulouparis » pour un montant de 100.000 CFP
 - L'association « Solidarité handicapés » pour un montant de 362.000 CFP

- o L'association « les Amis de la lecture » pour un montant de 350.000 CFP
 - o L'association des parents d'élèves de l'école maternelle « Vi-Vété » pour un montant de 200.000 CFP
- En l'absence de M. Nicolas BERIOT, le gouvernement a nommé M. Sébastien CHENE chef du service de la météorologie par intérim.

Consulté par le président du Congrès, le gouvernement a émis un avis favorable à la proposition de délibération relative au fonctionnement des cabinets, commissions et groupes politiques, et établissant une nouvelle répartition des postes de collaborateurs conforme à la représentation proportionnelle des groupes politiques au Congrès.